aux ouvriers verriers d'Hénin-Liétard, victimes d'un chômage forcé, *est adopté à l'unanimité de 511 votants*, après déclaration d'urgence.

Décret de clôture

Les derniers chapitres du budget de l'agriculture sont votés, puis M. COMBES lit le décret de clôture de la session et la séance est levée.

SÉNAT

Paris, 28 décembre. — La séance est ouverte à une heure quinze, sous la présidence de M. Barbey.

M. MILLIES-LACROIX donne lecture d'un rapport sur un projet de loi adopté par la Chambre, portant ouverture au ministère de l'instruction publique, sur l'exercice 1904, d'un crédit supplémentaire de 20.000 francs destiné au personnel des écoles normales primaires, instituteurs et institutrices.

Ce projet est adopté à l'unanimité de 250 votants.

Le Sénat adopte le projet tendant à autoriser la perception d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de Bourbourg-Ville (Nord).

LE DOUZIÈME PROVISOIRE

M. ANTONIN DUBOST donne lecture d'un rapport concluant au vote du projet de douzième, tout en protestant contre la demande d'un seul douzième qui, dit-il, sera probablement insuffisant.

Le douzième provisoire est adopté par 243 voix contre 1.

Décret de clôture

M. VALLÉ, ministre de la justice, donne lecture du décret de clôture de la session parlementaire.

La séance est levée à 5 heures.

LA GUERRE
Russo-Japonaise

En Mandchourie

Rapport de Kouropatkine. — État sanitaire de l'armée.

Pétersbourg, 28 décembre. — Le général Kouropatkine télégraphie un long rapport sur l'état sanitaire de l'armée de Mandchourie.

Ce rapport lui avait été donné télégraphiquement par le ministre de la guerre. En voici la substance :

« J'ai fait procéder immédiatement à une enquête, dit le général en chef, car, jusqu'à présent, je n'ai pas eu connaissance qu'en aucun cas, nos troupes aient souffert de la faim. Jamais, non plus, je n'ai entendu dire que des cas de congélation se soient produits parmi les soldats.

En ce qui concerne l'approvisionnement, je puis affirmer que jusqu'à présent, les troupes ont été infiniment mieux approvisionnées que dans les guerres passées.

Même sur les positions les plus avancées, elles ont toujours reçu du pain bien cuit, une nourriture chaude et des rations de viande, de thé et de sucre. Très souvent, dans mes tournées, j'ai goûté aux aliments et je les ai trouvés parfaits.

La plupart des troupes reçoivent leur nourriture du paysan de campagne, qui ne peuvent préparer qu'un plat. J'ai remarqué que dans certains détachements on n'employait pas le graun qui avait été distribué, et j'ai exigé qu'on l'utilisât soit dans la soupe servie au dîner, soit pour le souper sous forme de purée.

Jusqu'à présent, non seulement les hommes, mais aussi les chevaux sont bien nourris.

La question des chaussures nous a fortement embarrassé cet été car les bottes s'usaient excessivement vite dans les montagnes. En automne, nous avons reçu autant de chaussures qu'il en fallait et actuellement l'armée en est abondamment pourvue. 100.000 paires de chaussures de feutre viennent d'arriver à Moukden. 300.000 autres paires sont en route ; on a commandé également une grande quantité de bas chauds. Jusqu'à hier, l'intendant de l'armée avait reçu à Moukden 600.000 manteaux fourrés.

Les troupes qui sont cantonnées en Mandchourie et dans la région de l'Amour ont fait venir leurs manteaux fourrés de Kharbine, où elles les avaient déposés. Néanmoins, quelques dizaines de milliers de soldats ne sont pas encore munis de ces manteaux. On leur a fait endosser, en attendant, de chaudes robes de chambre chinoises.

J'ai organisé à Moukden un grand dépôt de robes de chambre chinoises, de couvertures, de bas, de gants chauds, d'où les soldats reçoivent tout ce qui leur manque.

A l'approche des froids, j'ai prescrit de distribuer aux soldats de chaudes couvertures chinoises ; j'en ai commandé 400.000.

LE SUICIDE
du Député Syveton

PATRIOTISME ET RENTE ALLEMANDE

Paris, 28 décembre. — Comme on le sait, le juge d'instruction chargé d'enquêter sur l'affaire Syveton, a acquis la conviction que le trésorier de la Patrie Française s'était livré à un détournement de fonds.

Les amis de Syveton contestent, il est vrai, cette affirmation ; ils déclarent que le député du 2e arrondissement avait simplement retenu des fonds pour les utiliser un jour, au mieux des intérêts de la patrie... française, et ils ajoutent que M. Syveton les en avait prévenus.

Mais comment, dans ce cas, n'aurait-il pas averti le président de son comité, celui qui partageait la responsabilité avec lui, M. Jules Lemaître ? Un pareil oubli n'est pas explicable et semble de nature à donner du poids à l'accusation portée par Mme Syveton.

Les gogos qui confiaient leurs fonds à Syveton pour combattre les républicains, ne se doutaient certainement pas que celui-ci s'empressait de les employer à l'achat de Rentes allemandes ! Le cœur de M. Déroulède saignera sans doute quand il apprendra que son grand ami se rendait coupable d'une pareille abomination. Il faut avouer, en tout cas, qu'il y a quelque chose d'original à voir l'argent de la Patrie Française, placé de la sorte, et comment, après une pareille révélation, ne serait-on pas édifié sur le compte des cabotins du nationalisme ?

Professionnels de la vertu et professionnels du patriotisme, ils étaient qualifiés pour représenter le parti des bonnêtes gens et pour accuser leurs adversaires de trahison envers la patrie !

La perquisition chez M. Ménard

Au cours de la perquisition qu'il a faite chez M. Ménard, M. Blot, sous chef de la Sûreté, a trouvé, dans un coffre-fort, dont M. Ménard avait seul la clef, un flacon contenant du cyanure de potassium, un flacon contenant de la morphine et deux plis fermés. L'un de ces plis portait la mention suivante : « Ceci est mon testatement ». L'adresse était adressé à M. Simart, commissaire de police. Les plis et le flacon de cyanure de potassium ont été saisis, mais ils ne seront pas ouverts par le juge d'instruction. Le flacon de morphine a été laissé sur place.

Nous nous sommes présentés au cabinet de M. Ménard pour le prier de nous renseigner sur le caractère de la découverte qui a été faite chez lui. Mais M. Ménard n'y était pas.

En son absence, son associé, M. Potel, a bien voulu nous donner les explications suivantes :

— Je suis à même de vous renseigner, nous a dit M. Potel, car M. Ménard m'a exposé le résultat de l'opération judiciaire qui eut lieu à son domicile. Il est exact qu'on ait saisi chez lui de la morphine, parce que Mme Ménard en a fait usage au cours de sa maladie, et du cyanure de potassium. Cette dernière découverte a rempli d'aise les adversaires de M. Ménard et, ce matin, leurs journaux en tirent gravement une présomption de culpabilité contre lui. Il n'est pas permis de se moquer du monde à ce point ou, si l'on est sincère, de pousser plus loin la simplicité. Ainsi, M. Syveton étant mort asphyxié par l'oxyde de carbone, c'est une charge contre M. Ménard que de posséder du cyanure de potassium, poison violent, qui provoque une mort instantanée. Il serait aussi intelligent, si M. Syveton s'était tué d'un coup de couteau, de prétendre que la découverte d'un revolver chez Ménard prouve sa culpabilité. D'ailleurs, mon associé s'est expliqué sur l'origine de la possession de ce poison.

— Et quelle est cette origine ?

— Elle remonte à l'époque du voyage de Syveton et de sa femme à Saint-Etienne, lorsque M. et Mme Ménard habitaient cette ville. Vous savez que Mme Ménard était tombée malade et que son beau-père et sa mère se rendirent auprès d'elle. Syveton, à cette époque, pour des motifs faciles à deviner, désirait se rapprocher de sa belle-fille. Pour cela, il fallait éloigner son mari. Il se livra, dans ce dessein, à diverses manœuvres et, notamment, il prétendit que M. Ménard avait communiqué à sa femme une maladie honteuse. C'était faux, Mme Ménard souffrait d'une néphrite.

Néanmoins, Ménard, jeune homme paisible et doux, fut très affligé de l'attitude de M. Syveton à son égard. Il ne fut pas moins choqué, quoiqu'il fût loin de soupçonner la vérité, des manières d'être de M. Syveton envers sa femme. Bref, M. Ménard, désolé d'être entré dans cette famille, se trouvant déjà en butte à des manœuvres tendant à désorganiser son ménage, pensa à mourir. C'est à ce moment, à Saint-Etienne, qu'il se procura du cyanure de potassium, avec l'intention de se suicider. Il rédigea, également, à cette époque, son testament et une lettre au commissaire de police l'informant de son suicide. Mon associé n'exécuta pas sa résolution. Il était jeune, un peu d'espoir lui revint : il consentit à vivre. Le cyanure de potassium, le testament et la lettre au commissaire restèrent enfermés dans le coffret qu'a saisi M. Boucard. Et rien que le fait que M. Ménard garda à son domicile le contenu de ce coffret indique sa parfaite tranquillité d'âme.

— Mais le juge a également saisi de la morphine chez M. Ménard ?

— Oui, comme il eut pu en saisir chez bien des gens. S'il était venu chez moi, il eût même saisi du laudanum. D'ailleurs, sur ce point, l'explication de M. Ménard est également très nette. Cette morphine provenait aussi de Saint-Etienne, où on dut en administrer à Mme Ménard.

Les détournements de Syveton

Après être rentré en possession, dans les conditions que l'on sait et sous bénéfice d'inventaire, comme le disait un communiqué, d'une somme de 98.000 francs — 50.000 francs en rente allemande 3 %, 25.000 francs en rente hollandaise et le complément en rente belge, — M. Jules Lemaître, qu'accompagnait M. Louis Dausset, secrétaire général de la Patrie française, se sont rendus à Anvers, comme on le sait, où ils ont passé la journée d'hier.

Le « Nouveau Précurseur d'Anvers » donne sur le séjour de MM. Lemaître et Dausset dans cette ville, les détails suivants :

— Ces messieurs se sont présentés chez M. Suys, agent de change, qui n'a rien voulu répondre à plusieurs de leurs questions.

Peu après, M. Lemaître et son ami se sont rendus à la Banque d'Anvers, où ils savaient que devaient se trouver deux coffres-forts, l'un au nom de M. Syveton, l'autre, croyaient-ils, au nom de Mme Syveton.

Ce dernier détail, était erroné à demi. A la Banque d'Anvers on a l'impression que le coffre-fort est bien usagé par Mme Syveton, mais un refus fut opposé à celle-ci lorsqu'elle demanda un coffre-fort, et l'on a la presque croyance qu'une tierce personne s'interposa, prit la location à son nom. En tout cas, les clés furent adressées à Mme Syveton.

Pour ces raisons, la Banque d'Anvers refusa l'ouverture dudit coffre-fort, alors qu'elle donna l'autorisation, après examen de pièces justificatives, d'ouvrir le coffre-fort de M. Syveton.

Nous touchons à un point très délicat. M. Lemaître recherchait une somme de 200.000 francs... Hélas ! on ne découvrit dans le coffre-fort, en présence du notaire Gheysens, qu'une liasse ou deux de documents. En fait d'argent, il n'y avait qu'un souvenir de la trop fameuse Thérèse Humbert : du vide.

Des pourparlers furent immédiatement entamés pour arriver à la possibilité de permettre l'ouverture du second coffre-fort, mais, au moment où nous écrivons ces lignes, aucun résultat n'était intervenu, quoique la Banque d'Anvers sache parfaitement quelle fut la personne qui s'interposa pour la location.

La rumeur publique recueillie par nous, assurait que le procureur du roi, M. Berré, aurait autorisé cette opération. Nous avons interrogé ce dernier qui nous a déclaré n'être au courant de rien de ces allées et venues et que, jusqu'à aujourd'hui, il n'a pas eu la moindre connaissance d'une commission rogatoire envoyée à Anvers. »

LE TESTAMENT DE SYVETON

Le juge d'instruction a pris connaissance d'un testament olographe, rédigé par Gabriel Syveton et déposé entre les mains de M. Bourdel, notaire. Ce testament est daté de la veille du jour où le député du deuxième arrondissement se battit en duel avec le capitaine de Gail. Syveton institue sa femme légataire universel.

Un article de Jaurès

Jaurès, dans un article qu'il intitule « leur embarras » et que publie ce matin l' « Humanité », contredit à la thèse qui présente le suicide comme admissible :

— C'est à merveille, dit Jaurès, M. le docteur Tolmer et Mme Syveton confirment les déductions que je faisais ici l'autre jour. Je démontrais en effet que, si M. Syveton a été assassiné, comme je le crois, la veille du procès était précisément pour les assassins ou leurs amis la date de choix. Elle leur permettait d'imaginer une sorte d'alibi moral et la diversion du suicide. Elle leur permettait de dire que M. Syveton s'était suicidé pour éviter les révélations infamantes qui pouvaient éclater sur lui le lendemain. Ou encore ils pouvaient se réfugier dans l'épaisseur de la sottise nationaliste et insinuer qu'une mystérieuse influence maçonnique et gouvernementale avait précipité le drame à la veille du jour redouté par les dirigeants. Ils se déchargeaient ainsi dans le gouffre de l'ineptie nationaliste de leur fardeau de crime comme un assassin jetant le cadavre dans un abîme. Voilà le système de défense que les meurtriers devaient prévoir en frappant M. Syveton la veille du procès. Et c'est en effet le système de défense qui se développe sous nos yeux. »

« Je dirai demain pourquoi, à mon sens, l'hypothèse du suicide, plausible d'abord, est devenue intenable à mesure que se précisaient les faits et que se développaient les témoignages.

Dans les conditions où le drame s'est produit, le suicide est une impossibilité morale et matérielle.

C'est bien en face d'un assassinat que nous sommes, en face d'un crime monstrueux de droit commun que les meurtriers essayent de déguiser ou en suicide ou en un attentat politique. »

Un conflit judiciaire

Sous ce titre, on lit dans la « Patrie » :

— On a vu plus haut que M. Jaurès, dans son journal, conclut formellement à l'assassinat.

C'est, nous dit un familier du Palais, la thèse que soutient en ce moment M. Bulot, procureur général, à l'encontre de son procureur de la République et du juge d'instruction.

En définitive, voici comment se répartissent les opinions : M. Fabre et M. Boucard, qui sont des créatures de M. Vallé, font tout au monde pour accréditer la version du suicide ; tandis que le parquet général se rallie de plus en plus à la version de l'assassinat.

Tout ce qui peut servir la version du suicide est accueilli avec empressement par M. Fabre et M. Boucard, et tout ce qui démolit cette version systématique les trouve résistants ou réfractaires.

Cette divergence d'opinion a créé dans les rapports de ces trois magistrats une tension telle qu'on se trouve à la veille d'un véritable conflit. »

Perquisition chez un Avocat

Le juge d'instruction, M. Boucard est allé perquisitionner cet après-midi chez Me Noilhan, 19, rue de Chevert. Le magistrat est arrivé, accompagné de trois autres personnes, vers cinq heures moins vingt.

L'événement a immédiatement causé quelque émotion dans la maison, d'autant plus que M. Boucard était suivi de plusieurs journalistes. On a dû bientôt fermer la porte d'entrée.

La perquisition a dû être longue et minutieuse, car, à la porte de Me Noilhan, où nous nous sommes présenté, on nous a déclaré que cet avocat ne recevrait pas du tout de la soirée.

D'autre part, on affirme que cette opération ne sera pas terminée avant sept heures du soir.

La surveillance policière

Le service de la Sûreté a fait augmenter le nombre des agents qui surveillent la maison de Mme Syveton, celle du docteur Tolmer et celle de M. Ménard.

Quatre agents font les cent pas avenue de Neuilly, devant le 20 bis ; deux autres sont en faction rue du Midi, devant l'autre sortie de l'immeuble. Trois inspecteurs surveillent le docteur Tolmer et deux autres ne quittent pas la rue Louis-Philippe, où habitent M. et Mme Ménard.

La Légion d'honneur

Paris, 28 décembre. — Une pétition vient d'être adressée au général Florentin, demandant « que les légionnaires délateurs soient rayés du contrôle de la Légion d'honneur ».

La requête conclut en ces termes :

« Les soussignés vous demandent, monsieur le grand-chancelier, de vouloir bien porter la question devant le conseil de l'Ordre et rendre publiques la ou les solutions qui interviendront pour les légionnaires publiquement incriminés ou qui pourraient être encore ».

Parmi les signatures nous relevons celles des généraux Février, Brincourt, de Kerhué, Deloye, Baillod, Charreyron, Logerot ; des amiraux Gervais, Lefèvre, Thomasset, Galibert, Lafont ; MM. Ernest Hébert, Edmond Rousse, Georges Picot, Paul Leroy-Beaulieu, Cornil, Roty, Boutmy, membres de l'Institut, etc...

ENLÈVEMENT EN AUTO

Paris, 28 décembre. — Une jeune fille élégante et jolie, accompagnée d'une femme de chambre, entrait hier dans une pâtisserie de la rue du Faubourg-Montmartre.

Tout à coup, elle sortit brusquement, et, devant la domestique ébahie, elle sautait dans une automobile où l'attendait un jeune homme, et disparaissait.

La domestique se lamenta, puis s'élança sur les traces de l'automobile, mais l'inutilité de cette poursuite lui apparut bientôt. Elle alla conter l'aventure à ses maîtres, riches négociants de la rue Lafayette, et ceux-ci déposèrent aussitôt une plainte chez M. Rieux, commissaire de police, contre le ravisseur de leur fille.

Ce jeune homme, M. Alexandre H..., étudiant en médecine, leur est connu, car ils lui refusèrent la main de leur fille. C'est à un cours de piano que s'ébaucha cette idylle. M. Alexandre H... tomba amoureux de Mlle Marguerite B... et après un « flirt » qui s'exerça à l'insu de la domestique à laquelle était confiée Mlle B..., l'étudiant résolut d'aller demander sa main à ses parents. Il fut éconduit et ainsi fut décidé entre les deux amoureux l'enlèvement qui fut mis à exécution hier.

Dans la soirée, Mme B... a reçu de sa fille le petit bleu suivant :

« Le suicide est une lâcheté. Je préfère fuir que de mourir, désireuse de vous conserver une fille àqui vous pardonnerez bientôt ».

M. et Mme B... ne semblent pas disposés à pardonner. La police cherche l'asile des deux jeunes gens.

Le Singe et le Voleur

Paris, 28 décembre. — Clichy possède une rentière, Mme J..., qui a imaginé de transformer le parc de la villa qu'elle habite, avenue Victor-Hugo, en basse-cour. Les volailles avaient attiré l'attention d'un journalier de l'endroit, Auguste B..., qui voyait dans leur possession le moyen de réaliser quelques bénéfices.

Lundi soir, après avoir fracturé la porte de l'enclos, Auguste B... étrangla une douzaine de pigeons et autant de poulets qu'il enferma dans un sac.

Il voulut ensuite pousser plus loin ses exploits.

Avisant une petite cabane dans un coin de la propriété, le voleur, flairant un nouveau butin, s'approcha à pas de loup et fit sauter la fermeture.

Mais à peine la porte de la cabane était-elle ouverte qu'un être velu, à face grimaçante, s'élançait sur lui et, de ses petites mains armées d'ongles, lui déchirait le nez et les joues, et le mordait à belles dents, en poussant des cris stridents.

C'était une guenon, que Mme J... avait autrefois rapportée des colonies. Egratigné et effrayé plus encore, Auguste B... s'enfuit en abandonnant une partie de son butin.

La gendarmerie n'a pas eu de peine à trouver le délinquant, hier, dans la journée. Auguste B... voulut nier tout d'abord, mais les morsures de la guenon dont il portait les traces l'ont forcé à avouer sa culpabilité.

Il a été envoyé au Dépôt.

Faits Divers
RÉGIONAUX

L'Affaire Avon

Les Avon et le Bloc. — M. Mourmant intervient. — Une preuve décisive de collusion. — Le général Avon a..., perdu la mémoire !

Nous avons dit que M. Mourmant, conseiller municipal de Lille, avait été l'introducteur des Avon auprès de M. le docteur Debierre.

Nous avons avancé que M. Mourmant détenait une preuve, — entre beaucoup d'autres, — que M. le général Avon n'avait pas pu, malgré ses assertions contraires, ignorer les démarches du capitaine Avon, son fils, auprès des francs-maçons et des républicains du Bloc.

Mis en cause par nous, M. Mourmant nous adresse une lettre qui fixe, indiscutablement le point d'histoire que nous avons voulu établir pour que notre bonne foi sorte intacte de ce débat.

Voici la lettre de M. Mourmant :

Lille, 28 décembre.

Monsieur le Rédacteur en chef,

L'article intitulé « L'Affaire Avon », que publie le « Réveil du Nord » de ce matin, en appelant à mon témoignage et me mettant personnellement en cause dans un débat où je n'étais pas intervenu jusqu'ici, je dois à la vérité de déclarer que je ne puis admettre, comme vous l'a dit mon ami Debierre, que M. le général Avon ait ignoré les démarches faites en janvier 1903 par M. Debierre et par moi auprès de certains parlementaires dont les noms ont été cités, démarches à la suite desquelles M. Avon fils entra en relation notamment avec MM. les députés Chauvin et Rabier.

Ma conviction est basée, non seulement sur des conversations que j'ai eues avec M. Avon fils et dont j'ai conservé un souvenir tout particulier, mais encore sur une lettre que M. Avon fils m'adressait le 29 janvier 1903 et dans laquelle il me disait textuellement :

— « Ci joint les états de service du général Avon.

Il recherchera et je vous enverrai demain une lettre du Directeur ou Rédacteur en chef du «Progrès», qui le remercie chaleureusement des facilités qu'il lui a données pour suivre les dernières manœuvres. («Progrès» *sacrédié et non* «Réveil»).

» Encore mille merci, etc...»

Il résulte, très clairement, me semble-t-il, de cette lettre **dont je tiens l'original à la disposition de M. Avon père**, que M. le général Avon se trompe lorsqu'il écrit que les démarches dont il a été parlé, ont été faites à son insu, car ses états de service étaient destinés, si je ne m'abuse, à être joints à une lettre ouverte écrite par M. Debierre à un député du « bloc » et remise par mon intermédiaire à M. Avon fils, pour être jetée par lui-même à la poste.

Je passe enfin sous silence une démarche personnelle que j'ai faite fin janvier 1903 auprès de M. Mascuraud, président du Comité Républicain du Commerce et de l'Industrie, postérieurement à un entretien que j'avais eu avec lui, à Lille quelques semaines avant : démarche que M. Avon père n'a pas dû ignorer, je pense.

Telles sont, Monsieur le Rédacteur en Chef, les déclarations que loyalement je crois devoir faire puisque M. le docteur Debierre qui, en effet, me doit d'avoir fait la connaissance de M. Avon fils, en appelle à mon témoignage et à mes souvenirs.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en Chef, l'expression de mes sentiments distingués.

Maurice MOURMANT.
Conseiller municipal.

***

Nous n'avons rien à ajouter à cette lettre.

Elle établit, en effet, de façon péremptoire le commerce des Avon, général et capitaine, avec les hommes du Bloc.

M. Mourmant n'est pas un franc-maçon, paraît-il, mais il est un républicain radical, trop militant et trop connu pour que les Avon aient jamais pu se tromper sur ses sentiments.

Donc, en s'adressant à M. Mourmant, M. le capitaine Avon savait qu'il s'adressait à un homme du « Bloc » maudit.

Mais M. le général Avon ignorait-il les collusions de son fils avec la « secte » qu'il a essayé de flétrir dans l' « Echo de Paris » ?

La lettre que M. Avon fils a adressée à M. Mourmant, répond :

— « M. le général Avon connaissait les démarches de son fils et il ne les a oubliées que le jour où ses espérances furent déçues. »

Voilà ce qu'il fallait établir ; voilà ce qui est démontré.

Il nous reste maintenant à examiner le rôle de M. Debierre.

Nous nous acquitterons de cette tâche en reproduisant un document typique : la fiche même envoyée à M. Vadécart — eh ! oui, à M. Vadécart ! — par M. Debierre, « en faveur » de M. le capitaine Avon.

La « dépêche » jugera peut-être alors que l'œuvre de délation n'était point si néfaste à ses amis qu'elle l'a prétendu.

A bons entendeurs....

Funérailles civiles
D'HERVÉ MILBEO
Ex-Adjoint au Maire de Roubaix

IMPOSANTE MANIFESTATION LAIQUE

Les funérailles civiles du citoyen Hervé Milbéo, ancien adjoint au maire de Roubaix, ont eu lieu mercredi matin au milieu d'une affluence considérable que l'on peut évaluer au bas mot à un millier de personnes qui avaient tenu à affirmer une ultime fois la sympathie que leur avait toujours inspirée le regretté défunt.

Le convoi mortuaire est parti de la Grande-Place, vers 10 heures et demie, pour se diriger vers la nécropole.

L'ORDRE DU CORTEGE

Derrière de magnifiques couronnes offertes par le Parti ouvrier socialiste Roubaisien ; la Ligue des Droits de l'Homme ; les Anciens des Armées de Mer ; les Anciens combattants de 1870-71 ; le Conseil d'administration de la Coopérative « La Confiance » ; le personnel de ladite Coopérative ; les débitants de la Grande-Place et la Famille du défunt, venait le cercueil porté sur un corbillard.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Henri Carrette, ancien maire de Roubaix ; Bailleul, conseiller municipal ; Desmons, vénérable de la Loge « La Fidélité » ; Gautier, président de la « Ligue des Droits de l'Homme ; Carbonne', président de la Société des Anciens soldats de l'Armée de Mer et Leroy, délégué des Anciens combattants de 1870-71.

Venaient ensuite la minorité républicaine et socialiste du Conseil municipal ; les représentants de la Ligue des Droits de l'Homme ; une importante délégation de la Loge « La Fidélité » ; les Anciens soldats des armées de mer et les Anciens combattants de 1870-71 avec leurs bannières respectives et enfin la famille et les amis du défunt.

Parmi l'assistance nous avons remarqué : MM. Leblanc, Roussel, Deschodt, adjoints au maire de Roubaix ; Bailleul, Carpentier, Selliez, Delannoy, Kimpe, Coupez, Lefebvre, Ego, Wattremez, Bujardin, Decoek, Charles Roussel, Despatures, Browaeys, conseillers municipaux ; Devernay, secrétaire général de la mairie ; Joseph Peltier, directeur de l'octroi ; Nortier, directeur du service des Eaux ; Daudrumez, maire démissionnaire d'Armentières ; Six, conseiller municipal de Tourcoing ; Dramaix, secrétaire général de la mairie de Tourcoing, représentant la municipalité ; Capart de Tourcoing ; Desbarbieux, maire de Croix et Forter, adjoint ; Lejeune, maire de Wasquehal et Bernage, adjoint ; Carlier, maire de Mouvaux et Duhem adjoint ; Thérin, conseiller d'arrondissement ; Bourbon, inspecteur primaire ; Gernez, directeur de l'Institut Turgot ; et de nombreux représentants du personnel enseignant laïque ; MM. Lamare, administrateur du *Réveil-Egalité* ; Siauve-Evausy, rédacteur en chef du *Réveil du Nord* ; Marius et Emile Véran, rédacteurs à l'*Avenir*, Marcel Cauwel, rédacteur de l'*Egalité* ; Julien Coutelier, ancien adjoint au maire de Roubaix ; Jules Lecapitaine, Bloome, Lacquement, Bôle, C. Durant, Gaston Monvoisin, Auguste Flipo, délégués cantonaux à Roubaix ; Delamadry, délégué cantonal à Wattrelos ; Bellon, inspecteur du travail ; Ripert, directeur de la Condition publique ; Briet, administrateur des Hospices ; Catrice, membre de la Caisse des Ecoles ; Ch. Caron, secrétaire des Hospices ; Coliez, architecte municipal ; G. Rassez, président du Comité radical-socialiste de Croix ; Boisseau, chef de la Petite Vitesse ; Glorieux, aéronaute ; Lacquement, directeur du Mont-de-Piété ; Napoléon Lefebvre, secrétaire général et Chevalier, trésorier de la Ligue des Droits de l'Homme ; Grumbach, huissier ; Nizon, négociant ; Efficien Salomé de Lys ; Odoul, gérant de la Coopérative vinicole de Lille ; Marion, commissaire central ; Duquenne, chef de la Sûreté ; Esquivée, Grimaldi, Prudhomme, commissaires de police, etc...

De la maison mortuaire au cimetière, la dépouille mortelle du citoyen Milbéo, a défilé entre une double file de Roubaisiens émus et recueillis, dont l'attitude respectueuse disait assez dans quelle estime ils tenaient leur ancien édile.

Au cimetière

Cinq discours ont été prononcés au cimetière. Notre ami Henri Carrette a pris le premier la parole en ces termes :

Discours de Carrette

Citoyennes et Citoyens,

Comme ancien maire de la ville de Roubaix et au nom du Parti Ouvrier Socialiste Roubaisien, j'ai eu à cœur de venir exprimer sur cette tombe le vif regret et la profonde douleur que nous a causés à tous la perte prématurée de celui qui fut pendant de longues années mon collaborateur et ami, Hervé Milbéo...

Ayant rempli tour à tour, de 1892 à 1901, les délicates fonctions d'adjoint à l'Instruction publique d'abord et à l'état civil ensuite, Hervé Milbéo, intégrant intégralement, nous a toujours prêté un concours aussi actif que dévoué dans l'élaboration et la mise à exécution des réformes laïques et sociales réalisées par notre administration socialiste.

L'émotion si naturelle que je ressens en ce moment m'empêche de m'étendre aussi longuement que je le voudrais sur les mérites de notre cher disparu.

Je dois dire cependant que Milbéo fut toujours animé de la noble ambition de se rendre utile à ses semblables, à l'affranchissement intégral desquels il n'a jamais cessé de travailler.

Libre penseur et rationaliste à toute épreuve en même temps que socialiste convaincu, Milbéo, tout en s'adonnant à la grande œuvre de l'émancipation politique et économique du prolétariat, ne cessa jamais de lutter courageusement contre les pratiques et les enseignements déprimants des prêtres, qui contribuent dans une si large mesure à maintenir les travailleurs dans leur triste état de servitude.

Et à ce point de vue la mort de Milbéo fut digne de sa vie...

En hommage de reconnaissance pour les services rendus à notre cause par le camarade Milbéo, les membres du Parti Ouvrier Socialiste Roubaisien ont décidé de déposer sur sa tombe cette modeste couronne, gage de leur éternel regret.

Mon cher Milbéo, à jamais adieu !

Discours du citoyen Gautier

Citoyens,

Au nom de la section roubaisienne de la Ligue française pour la Défense des droits de l'Homme et du Citoyen, j'adresse le suprême adieu à notre collègue Hervé Milbéo.

Notre section perd en lui un de ses collaborateurs les plus dévoués. Milbéo avait compris que la Ligue des Droits de l'Homme, se plaçant au-dessus des mesquines questions de personnes, ne s'inspirant que des principes, luttant contre tous les abus et toutes les oppressions, offrait un champ d'action assez vaste pour réunir tous les républicains, à quelque parti de gauche qu'ils appartinssent. Son robuste bon sens lui disait que l'on ne change pas du jour au lendemain l'esprit d'une population, que le préjugé et l'erreur ont des racines profondes, que le progrès dans la Cité ou dans l'Etat ne se conquiert et ne se maintient qu'en éclairant les consciences, qu'en tenant sans cesse les volontés en éveil.

C'est pourquoi Milbéo était venu prendre sa place parmi nous ; la confiance et la sympathie des ligueurs le désignèrent bientôt pour faire partie de notre comité directeur. Assidu à nos séances aussi longtemps que la maladie n'eut raison de sa robuste constitution, il apportait cet esprit de tolérance, ce désir de justice, cet amour de la vérité qui ont inspiré les créateurs de notre Ligue et qui en demeurent comme les fondements solides. Il s'y montrait en toute circonstance préoccupé du sort des faibles et des malheureux. Vivant en rapports constants avec les ouvriers, dont il ne cessa d'être le défenseur désintéressé, confident et conseiller de beaucoup d'entre eux, souvent il fut le premier à signaler à notre vigilance une injustice à réparer, une souffrance à soulager.

Sa disparition nous émeut douloureusement et longtemps nous conserverons le souvenir de l'homme bienveillant et bon qui, s'il eut des adversaires, ne se connut jamais d'ennemis. Respectueusement, nous nous inclinons devant sa tombe : c'est celle d'un ami sincère, d'un honnête homme, d'un bon citoyen.

A sa veuve, à ses enfants en larmes, nous présentons nos sympathies attristées et souhaitons que la manifestation d'aujourd'hui apporte quelque adoucissement à leur douleur.

Discours de MM. Carbonnel et Leroy

MM. Carbonnel, président des Anciens Soldats des armées de mer, et Leroy, au nom des Anciens Combattants de 1870-71, ont en termes éloquents exposé que Milbéo avait été pendant toute la durée de son service militaire un bon soldat, jouissant de l'estime de ses chefs et de ses camarades.

Depuis sa sortie du régiment, il n'a cessé de s'employer à rechercher tout ce qui était susceptible de rattacher entre eux par les liens de l'affection tous ses anciens frères d'armes.

...Milbéo, a dit Leroy, tout en s'étant engagé à fond dans l'âpre mouvement des idées, tout en s'étant rallié généreusement à la cause des déshérités de la vie, n'a jamais oublié le patriotisme qui doit animer tous les Français sans distinction.....

Notre ami G. Desmons, conseiller municipal de Lille, a clos la série des discours :

Discours de Desmons

Citoyens, mes Frères,

Ma qualité de vénérable de la Loge « La Fidélité » de Lille me fait un devoir de rendre sur cette tombe un suprême hommage à la mémoire de notre Frère Milbéo, membre actif de notre Atelier.

...Les orateurs qui m'ont précédé, en retraçant les qualités dont notre Frère défunt sut faire preuve pendant toute la durée de son service militaire, l'ont vengé des calomnies par lesquelles certaines gens affectent de nier notre patriotisme.

Milbéo qui comme socialiste ne voulait pas connaître les frontières séparant arbitrairement les travailleurs de tous les pays unis par leurs communes revendications, qui comme franc-maçon n'hésitait pas à s'employer à l'instauration de la fraternité universelle, n'en aimait pas moins la France, sa patrie d'origine, et s'était toujours déclaré prêt à la défendre pour le cas où elle eût été arbitrairement attaquée.

Cet homme, à la fois bon Français, excellent socialiste et républicain à toute épreuve, avait compris que la bonne semence de justice et de progrès social ne pouvait lever que dans un champ débarrassé de ses mauvaises herbes.

Aussi n'avait-il pas hésité à se joindre à nous, pour prendre une part active à notre lutte contre les superstitions et les préjugés qui entravent l'amélioration de l'humanité.

...Notre Frère Milbéo fut un maçon actif et dévoué, dont la perte sera sensible non seulement à notre organisation mais encore à toutes celles auxquelles il appartenait.

De pareils hommes disparaissent trop tôt et laissent derrière eux d'unanimes regrets.

La foule des assistants s'est écoulée vers 11 heures et demie sans qu'aucun incident ne fût venu troubler la majesté de cette triste mais grandiose manifestation.

MARCELS.

Dernière Heure

LA GUERRE
Russo-Japonaise

L'AMIRAL TOGO A TOKIO

Tokio, 28 décembre. — On attend aujourd'hui, au port naval de Kure, l'arrivée des amiraux Togo et Kamimours, et d'autres officiers navals.

L'amiral Togo viendra probablement vendredi matin à Tokio. L'empereur le recevra, le félicitera, et le remerciera.

Comme c'est maintenant la saison du nouvel an, tout le Japon est en fête, et le voyage de l'amiral Togo à Tokio promet d'être une ovation continuelle.

LE BUDGET DU JAPON

Tikio, 28 décembre. — La Chambre des pairs a voté aujourd'hui à l'unanimité le budget de la guerre tel qu'il avait été proposé, et le budget ordinaire de 1905 avec les amendements de la Chambre des représentants.

La Chambre haute a aussi approuvé le bill créant des suppléments d'impôts, et présentant d'autres mesures financières déjà adoptées par la Chambre des représentants.

LES VIVRES A PORT-ARTHUR

Chefou, 28 décembre. — La viande de bœuf coûte environ 5 fr. la livre ; celle de cheval, 0,25 ; celle de chien, 0,30.

Les œufs valent 160 roubles le cent ; une dinde se paye environ 375 francs.

Quelques jonques ont apporté des provisions le mois passé, mais la capture de la baie du Pigeon va entraver désormais les forceurs du blocus.

Des nouvelles de bonne source confirment la mort du général Kontratenko et annoncent que le général Stoessel et le général Smyrnof ont été blessés.

L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

Tokio, 28 décembre. — Le Japon va négocier avec les Etats-Unis un traité d'arbitrage. Le ministre du Japon à Washington a tous les pouvoirs pour dresser et signer ce traité avec M. Hay, secrétaire d'Etat.

Le projet de traité n'a pas encore été fait, mais on s'attend à ce que ce traité suive les grandes lignes de ceux signés par le président Roosevelt et M. Hay, traités qui contiennent les principes les plus avancés de la politique internationale.

SUICIDE D'UN PRÊTRE

La Rochelle, 28 décembre. — L'abbé Félix Denis, professeur à l'Institution de Pons, âgé de 35 ans, s'est suicidé en se coupant la gorge avec un rasoir.

FERRI PROFESSEUR A PALERME

Rome, 28 décembre. — Le socialiste Enrico Ferri vient d'être nommé, par le ministre de l'instruction publique, professeur de droit à l'Université de Palerme.

Les journaux de l'opposition attaquent cette nomination. La presse officieuse répond que les idées socialistes de M. Ferri ne sauraient être des obstacles à son enseignement et que le gouvernement doit être le premier à respecter la liberté de ses opinions.

ASSASSINAT D'UN FONCTIONNAIRE RUSSE

Pétersbourg, 28 décembre. — Le chef de police de Choucha (Caucase) a été tué aujourd'hui de sept coups de feu, dans une rue de la ville.

Ce chef de police, nommé Sackaroff, était détesté à cause de sa férocité.

LA MORT DE SYVETON

L'INSTRUCTION

Paris, 28 décembre. — M. Boucard a de nouveau entendu cet après-midi le beau-frère de